

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le quatre décembre, à dix neuf heures et trente minutes, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Vincent WERNER et Mme Josiane NIBLING, Adjoint, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean MARIN, Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : Néant.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18/09/2007
- 2/ Réajustement des différents tarifs 2008
- 3/ Indemnité de conseil du receveur municipal
- 4/ Admission en non-valeur
- 5/ Décision modificative N° 1 au Budget M 14
- 6/ Demande de subvention
- 7/ Affaires relatives au personnel communal
- 8/ Forêt : renouvellement de l'adhésion PEFC
- 9/ Forêt : programme de travaux et état prévisionnel des coupes – année 2008
- 10/ Forêt : approbation de l'état d'assiette des coupes 2009
- 11/ Contrat temps libres
- 12/ Demande de servitude de cour commune
- 13/ Acceptation d'un don (OMSL)

- 14/ Palmarès 2007 des maisons fleuries
- 15/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 16/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 17/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 18/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux organisateurs de la Fête du Vin Nouveau les 22,23 et 29/09/2007,
- à toutes les personnes qui ont donné un coup de main pour l'inauguration de la place de la mairie le 06/10/2007,
- au Corps des Sapeurs-Pompiers pour la vérification des bouches à incendie le 03/11/2007,
- au Conseil de Fabrique, à la Société de Musique "Espérance", à l'organiste M. Derycke, aux chorales réunies pour l'excellent concert donné en l'église Saint-Gilles le 04/11/2007, au profit de la restauration de l'église,
- aux organisateurs ainsi qu'aux généreux donateurs de la collecte du sang du 05/11/2007,
- aux Adjointes et conseillers pour l'organisation de la soirée "jeunes" du 06/11/2007,
- aux organisateurs et participants à la commémoration de l'Armistice le 11/11/2007,
- à Mme Odile Pannwitz pour le prêt de la "flamme" pour la cérémonie du 11/11/2007,
- à Mme l'Adjointe, aux conseillères qui ont assuré la permanence et aux généreux donateurs de la Banque Alimentaire du 24/11/2007,
- aux Sapeurs-Pompiers pour l'organisation de la Sainte-Barbe le 01/12/2007,
- au Club "Fidélité" et au Conseil de Fabrique pour la vente de Noël du 02/12/2007,
- à M. et Mme Henri Haennig et M. et Mme Francis Moessner pour le don d'une plante verte et de lauriers,
- à Mlle Jeanne Baumgratz, « meilleur ouvrier de France 2007 » en modelage industriel et artistique,
- à M. J. Marc Weber, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers pour l'attribution de la médaille en vermeil pour 25 ans de service.

Il fait part ensuite des lettres ou cartes de remerciements émanant de :

- M. et Mme Jean Demars à l'occasion de leurs noces de diamant,
- M. René Zumbiehl à l'occasion de son 70^{ème} anniversaire,
- l'Ecole Maternelle pour le soutien du conseil municipal à ses projets,
- l'UNC-AFN, section de Wuenheim pour la subvention communale 2007,
- Terre des Hommes – Association locale du Haut-Rhin pour la subvention exceptionnelle,
- le Vélo-Club Soultzia pour le soutien à l'occasion de leur manifestation cycliste du 15/09/2007,
- l'UNSS – académie de Strasbourg pour le championnat académique de VTT qui a eu lieu le 14/11/2007.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2007 :

Le Procès-Verbal de la séance du 18/09/2007 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : REAJUSTEMENT DES DIFFERENTS TARIFS 2008 :

Les tarifs ci-après sont proposés à l'appréciation du Conseil Municipal, tarifs tenant compte d'une augmentation de 2,00 %, ce qui correspond à l'augmentation du coût de la vie au cours de l'année 2007.

I. - LOCATIONS DIVERSES :

- Location provisoire de terrains communaux :

- terrains pour dépôt de ruches, annuelle	34,90 €
- pré "Leimgruben", annuelle	36,95 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	
- Coupes d'herbe sur pré communal, la coupe	36,95 €
(M. Pierre SCHWENDENMANN - WUENHEIM)	

II. CIMETIERE :

- Concession trentenaire, le m ²	47,25 €
- Concession cinquantenaire, le m ²	89,65 €

III. BOIS DE CHAUFFAGE :

Compte tenu du coût d'exploitation pour le bois de chauffage, les tarifs « bois » sont revalorisés ainsi que suit :

- Prix du bois dur (chauffage), HETRE, le stère	47,00 € TTC
- Prix du bois dur (chauffage), CHENE, le stère	45,00 € TTC
- Bois A.F.D., le stère	45,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs et autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes en conséquence.

Par ailleurs, il a été précisé que le bois de chauffage était coupé sur demande préalable, pour besoin personnel, et à raison de 16 stères maxi par an et par foyer de Wuenheim.

3° / POINT : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Par lettre du 19/11/2007, le Trésorier a formulé sa demande d'indemnité de conseil qui pourrait s'élever au maximum à 391,77 € (267 € accordés en 2006, soit 66,75 % du montant maximum qui était de 399,98 €).

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 68,15 % pour l'année 2007, soit 267 € ;
- que cette indemnité sera versée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel précité et sera versée à M. André Widloecher, Receveur Municipal.

4° / POINT : ADMISSION EN NON-VALEUR :

Suite au décès de M. Charles Franck en mars 2007, la commune s'était vue dans l'obligation de prendre en charge les frais d'obsèques pour un montant de 1.441,63 €.

Un titre de recettes d'un même montant a été émis à l'ordre de la succession de M. Franck dans l'hypothèse de dispositions testamentaires déposées dans une étude notariale haut-rhinoise.

Or, M. le Trésorier, par lettre du 13/11/2007, nous informe que ce titre de recettes n'a pu être honoré. Il demande par conséquent l'admission en non-valeur de ce montant.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal, à l'exception de M. Rothenburger, Conseiller, qui s'abstient.

5° / POINT : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET M 14 :

Le vote du Budget Primitif est intervenu lors de la séance du 27/03/2007.

Depuis lors, une modification est intervenue et nécessite une décision modificative au budget.

Le tableau ci-après retrace cette modification et fournit les explications correspondantes, à savoir :

DEPENSES

OBJET	Article	Montant
Diagnostic éclairage public	2128	- 2.500 €
	202	+ 2.500 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6° / POINT : DEMANDE DE SUBVENTION :

Par lettre du 10/10/2007, la Société de Musique « Espérance » sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre d'un projet d'aménagement de la salle de musique sise au pôle communal : il s'agit d'un placard de rangement mural chiffré à 3.000 €.

La Commission « finances-bâtiments-urbanisme » réunie le 22/10/2007 propose d'allouer à la société de musique une subvention exceptionnelle de 1.500 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal, qui souligne que la société de musique a toujours répondu aux sollicitations de la commune. Mme Plain, Conseillère et M. Fugler, Adjoint, membres de la société de musique « Espérance » se sont abstenus.

7° / POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL :

A. : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE :

Suite à l'embauche de Mme Valérie Rominger au poste d'A.T.S.E.M. à l'école maternelle et de M. William Scherrer à l'atelier communal, le Conseil Municipal est invité à :

- leur attribuer, à l'instar des autres salariés de la fonction publique territoriale de la commune, une gratification de fin d'année (13^{ème} mois),
- confirmer l'octroi d'une gratification de fin d'année (13^{ème} mois) à l'ensemble du personnel de la fonction publique territoriale en un versement unique en décembre.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

B. : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL :

Par délibérations en date du 02/12/2003 et du 23/03/2004, le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'attribution du régime indemnitaire au personnel communal.

Ainsi que préconisé par les textes, le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur cette attribution.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

1. Personnel de catégorie C :

- reconduire le versement de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents appartenant aux grades ci-dessous :

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.02.2007	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	454,68 €	1
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	454,68 €	1
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	439,92 €	1,5

2. Personnel de catégorie B :

l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.02.2007	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 1 et 8)
Rédacteur	840,04 €	3

l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.)

<u>GRADE</u>	Montant de référence annuel au 01.01.2004	<u>Coefficient multiplicateur</u> (entre 0,8 et 3)
Rédacteur	1.250,08 €	1,5

l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)

260,69 € par scrutin

- autoriser le Maire à fixer le montant individuel dans la limite d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8,
- décider d'un versement mensuel suite à l'instauration de la retraite additionnelle de la fonction publique (agents affiliés à la CNRACL),
- les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2008, article 64111.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

C/ MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DE L'ATSEM A L'ECOLE MATERNELLE :

Par lettre du 21/11/2007, Mme Valérie Rominger, ATSEM à l'école maternelle à temps complet fait part de son souhait de ne plus travailler le mercredi matin de 8h à 10h à compter du 1^{er} janvier 2008.

Pour accéder à sa demande, il convient de supprimer le poste d'ATSEM à temps complet et de créer un poste d'ATSEM à temps non complet, à raison de 95,22 %. L'agent reste affilié à la CNRACL.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. M. Fugler, Adjoint, n'a pas participé au vote.

8° / POINT : FORÊT : RENOUELEMENT DE L'ADHESION PEFC :

Par délibération en date du 20/12/2002, le Conseil Municipal a adhéré à la démarche de certification forestière PEFC pour une durée de 5 ans. Le contrat arrive donc à échéance le 31/12/2007.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au système de certification PEFC. Le montant de la cotisation se chiffre à :

- 0,11 € par hectare et par an
- 10 € de frais de dossier (forfaitaire pour 5 ans)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2008 :

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recette brute H.T. à 118.560 € pour 2.549 m³,
- approuver le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2008 en forêt communale,
- déléguer le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- voter les crédits correspondants à ce programme de travaux, soit 23.388,60 € H.T. dont 9.590,38 € H.T. de travaux d'investissement et 13.798,22 € H.T. de travaux d'entretien.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10° / POINT : FORÊT : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2009 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un "état d'assiette des coupes", qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

L'article 12 de la "charte de la forêt communale" cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du conseil municipal.

C'est ainsi que l'ONF nous a transmis la proposition d'assiette 2009 ci-annexée.

A préciser que cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes de l'exercice 2009, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal fin 2008.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11° / POINT : CONTRAT TEMPS LIBRES :

Le contrat « temps libres » signé avec la Caisse d'Allocations Familiales le 08/12/2004 est arrivé à échéance le 31/12/2006.

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'un nouveau contrat « enfance-jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales sur la base des fiches « action » ci-jointes pour la période de 2007 à 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer le Contrat « Enfance-Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une période de quatre ans de 2007 à 2010.

En marge de l'adoption de ce point, M. Marin, Conseiller et membre de l'Association « Quatre pour Un », a fait le bilan des activités d'été pour Wuenheim et souligne la reconduction exceptionnelle d'un tel contrat par la C.A.F..

12° / POINT : DEMANDE DE SERVITUDE DE COUR COMMUNE :

Le 23/07/2007, Mme Katia Di Filippo-Ledermann a déposé en mairie une déclaration de travaux en vue de la construction d'un local « chaufferie » de 15 m² en prolongement de sa propriété sise au 46, Rue Principale.

Le projet de construction est prévu sur limite séparative et l'article UC 7.3.2. du règlement du POS, stipule que « au-delà de la profondeur des 15 m, des constructions peuvent être réalisées le long des limites séparatives des parcelles si leurs longueurs cumulées mesurées sur un seul côté de la parcelle n'excèdent pas 9 m ». Or, compte tenu de la construction existante sur limite, cette longueur est dépassée et il y a lieu de fournir un acte notarié instituant une servitude de cour commune avec la propriété voisine, soit la commune de Wuenheim (jardin du presbytère).

Informée de cette disposition par le service instructeur de la DDE, Mme Di Filippo a adressé un courrier à la commune pour demander l'établissement de cet acte notarié instituant une servitude de cour commune.

La Commission « bâtiments-finances-urbanisme » réunie le 22/10/2007, propose de donner un avis favorable à cette requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer l'acte notarié de servitude de cour commune avec Mme Katia Di Filippo.

13° / POINT : ACCEPTATION D'UN DON :

Par lettre du 14/04/2007, l'OMSL souhaite céder la salle des fêtes à la commune et se propose de continuer à assurer la gestion de la salle par le biais d'une convention de mise à disposition dont les modalités restent à définir.

Après avoir étudié les statuts de l'OMSL, le service juridique du Conseil Général, saisi à ce sujet par la commune, préconise la cession sous forme de don à la commune.

Par ailleurs, à l'instar des autres salles de fêtes communales, le dispositif d'aide aux communes par le Conseil Général et/ou autre organisme pourra lui être appliqué.

Cette cession a déjà été évoquée en commission « finances-bâtiments-urbanisme » des 10/05/2007 et 22/10/2007 ainsi qu'en « toutes commissions » du 23/11/2007.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le principe de don de la salle des fêtes à la commune,
- charger la commission « bâtiments-finances-urbanisme », en concertation avec l'OMSL, de l'élaboration de la convention de mise à disposition qui sera soumise à un prochain Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. M. Weber, Conseiller et Président de l'OMSL n'a pas participé au vote.

M. le Maire rend également hommage à tous les bénévoles et membres fondateurs qui ont œuvré pour la construction et le bon entretien de la salle des fêtes.

14° / POINT : PALMARES 2007 DES MAISONS FLEURIES :

Mme l'Adjoint NIBLING donne lecture du palmarès 2007 des maisons fleuries :

MAISON AVEC JARDIN OU COUR

1. M. et Mme SIFFERT François – 6, Rue du Vignoble..... 17,67 points
2. M. et Mme SIFFERT Daniel – 8A, Rue du Vignoble..... 16,50 points
3. M. et Mme COUTY Robert – 8, Rue du Ruisseau..... 15,83 points
4. M. et Mme MONAMI Louis - 7A, Rue de la Fonderie..... 15,17 points
5. M. et Mme ROTHENFLUG Daniel - 2, Rue Saint-Gilles 15,00 points
6. M. et Mme ROBISCHUNG Antoine - 8, Rue du Réservoir 14,50 points)
-) ex aequo
6. M. et Mme ZIMMERMANN Benoît - 34, Rue Principale 14,50 points)
8. M. et Mme JUD Claude – 2, Rue du Vieil Armand 14,33 points
9. M. et Mme GASSER Pierre – 43, Rue Principale..... 13,83 points
- 10 M. et Mme ZEYER Pierre – 10, Rue du Ruisseau 13,67 points

MAISON

1. M. et Mme FELMY Maurice – 15, Route du Tir 14,17 points
2. M. et Mme AULLEN Gilbert – 10, Rue du Gazon 13,50 points
3. Mme RUHLMANN Anna – 6, Rue du Réservoir. 13,33 points
4. M. et Mme WAGNER Franck – 49, Rue Principale 13,17 points
5. M. et Mme ZUMBIEHL René – 124, Rue Principale..... 12,83 points
6. M. et Mme RESTLE François – 118, Rue Principale 12,67 points)
-) ex aequo
6. M. et Mme ZEYER Jean-Claude – 13A, Rue du Tir 12,67 points)
8. M. et Mme MARBACH Frédéric – 18, Rue du Col Amic..... 12,50 points)
-) ex aequo
8. M. et Mme GEISSER Jean - 7, Montée de Thierenbach..... 12,50 points)
-) ex aequo
- 8 M. et Mme GERBER Patrick– 152, Rue Principale..... 12,50 points)
-) ex aequo
- 8 M. HAWECKER Christophe– 69, Rue Principale..... 12,50 points)

M. le Maire et Mme Nibling adressent leurs félicitations et leurs remerciements à l'ensemble des lauréats ainsi qu'à tous les habitants du village qui s'investissent chaque année dans le fleurissement de leur propriété.

15° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission "Cadre de Vie-Environnement-Aide Sociale-Relations habitants" du 11/10/2007 :** le point principal de cette réunion a été la préparation de la fête de Noël des moins-jeunes du 16/12/2007.

- **"Toutes Commissions" du 16/10/2007 :** bilan-diagnostic du POS : le diagnostic socio-économique a été présenté par Mme Oberlé de Prospectives Urbaines.

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 22/10/2007 :** ont été évoqués : la cession éventuelle de la salle des fêtes par l'OMSL à la commune, la demande de subvention exceptionnelle formulée par la société de musique « Espérance », la réforme des autorisations d'urbanisme au 01/10/2007, la demande de servitude de cour commune par Mme Katia Di-Filippo-Ledermann, les travaux sur logement du Presbytère, les ratios financiers de la commune – année 2006 et la réfection de la rue Principale et des trottoirs.

- **Commission "Eau-Assainissement-Forêt" du 13/11/2007 :** le point essentiel de cette séance a été l'étude du plan de coupes et du programme des travaux 2008 en forêt communale en présence des responsables de l'O.N.F..

- **"Toutes Commissions" du 23/11/2007 :** les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 04/12/2007 et des questions d'actualités suivantes :

* Programmation de plusieurs réunions début d'année 2008

* CALEO :

→ demande programme de travaux « voirie » 2008 : inscription rue Principale

→ information travaux de remplacement et de renforcement de la conduite « eau » rue de la Fonderie – route de Jungholtz courant du 1^{er} semestre 2008

* EDF :

→ bilan de la distribution d'électricité exercice 2006

→ transmission liste des fournisseurs d'électricité et/ou de gaz naturel

* France 3 – Région Alsace :

→ nouvelle série de programmes « ma vie est une aventure »

* M. Olivier Gasser :

→ enrobés le long de sa propriété, rue du vignoble

Les autres questions d'actualité figurent sous le point « Divers » du présent Procès-Verbal.

- **"Toutes Commissions" du 29/11/2007 :** bilan-diagnostic du POS : le diagnostic environnemental a été présenté par M. Bachmann du cabinet Trigone.

16° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Commission Consultative sur les déchets du 10/07/2007 :** M. J. Marc Weber, délégué de la commune dans cette commission a fait le compte-rendu de cette réunion.

- **Conseil de Communauté de Communes du 25/09/2007 :** ont été abordés les orientations budgétaires 2008, les décisions modificatives du budget 2007, les conventions de mise à

disposition de locaux pour les relais d'assistantes maternelles, la distribution de documents, le programme et budget 2008 du pays d'art et d'histoire, les procédures et partenariat de guides-conférenciers, la validation du bureau d'études retenu pour le GERPLAN et le pôle des métiers d'art, le partenariat TANDEM, l'avenant N° 1 au contrat programme de durée Eco-Emballages, l'exonération de la TEOM 2008 des locaux à usage professionnels remplissant les conditions, l'avenant N° 2 à la convention de groupement de commandes relatif à la construction du collège et du gymnase de Buhl, le recrutement d'un cabinet chargé de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, la dévolution des travaux d'assainissement de la rue Sambre et Meuse à Guebwiller ainsi que la convention financière, l'admission en non-valeur et les affaires relatives au personnel.

- **Conseil de Communauté de Communes du 23/10/2007** : un nouveau délégué a été installé et les points suivants ont été évoqués : les orientations budgétaires 2008 – aire d'activités du Florival, l'adoption du règlement d'assainissement, la T.P.U. et les transferts de compétences, la convention de mise à disposition de la voirie de l'Aire d'Activités du Florival, les affaires relatives au personnel, les conventions petite enfance et la navette du Markstein.

- **Syndicat Intercommunal de production et de distribution d'eau potable de la Lauch du 09/11/2007** : M. Jean Marin, délégué de la commune dans ce syndicat, a fait le compte-rendu de cette réunion dont le point essentiel consistait à faire le choix définitif du délégataire du service public de l'eau potable.

17° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 15 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2007.

Le Conseil Municipal donne quitus au Maire pour ses délégations.

18° / POINT : DIVERS :

A/ FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES SAPINS DE NOËL :

Les tarifs 2006 sont reconduits, à savoir :

- petits : 9 €
- moyens : 13 €
- grands : 17 €

B/ MOTIONS :

Conseil de Prud'hommes de Guebwiller :

Le Conseil de Prud'hommes de Guebwiller figure sur la liste des 63 Conseils de Prud'hommes susceptibles d'être supprimés dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. Cette juridiction est un service public de proximité qui s'adresse à l'ensemble de la population active du secteur : sa suppression pénaliserait le justiciable.

Le Conseil Municipal est invité à prendre une motion en faveur du maintien du Conseil de Prud'hommes de Guebwiller.

Le Conseil Municipal, par 3 voix POUR (MM. Marin, Martin et Werner) et 12 voix CONTRE (Mmes Buchmann, Hassenforder, Munsch, Nibling, Plain et MM. Fugler, Gasser, Job, Juncker, Mechler, Rothenburger et Weber) ne souhaite pas prendre de motion en faveur du maintien du Conseil de Prud'hommes de Guebwiller.

Enseignement de la langue régionale en Alsace :

Le Conseil Municipal est invité à prendre la motion suivante :

« Les arrêtés ministériels des 20 mars et 25 juillet 2007 suppriment de fait la définition et l'existence de l'enseignement de la langue régionale en Alsace.

Considérant que cette décision est d'une extrême gravité, en ce qu'elle représente une mise en cause de la langue régionale elle-même et de son avenir,

- demandent à M. le Président de la République d'intervenir afin que les deux arrêtés nommés ci-dessus soient abrogés,
- lui demandent aussi de prendre les mesures législatives, administratives et pédagogiques en conséquence, qui donneront enfin un véritable statut juridique aux langues de France ».

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal, à l'exception de M. Marin, Conseiller, qui s'abstient.

C/ INFORMATIONS DIVERSES :

- Conseil Général du Haut-Rhin :

La commune va percevoir un montant de 17.672 € autitre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles

- Conseil Général du Haut-Rhin :

La commune peut espérer une subvention de 50 % pour l'élaboration du bilan-diagnostic du POS actuel (montant définitif sera fixé par commission permanente du Conseil Général)

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/07 au 31/10/2007 :

56 passages et/ou interventions sur le ban communal

- Affaire Commune / M. et Mme Daniel Haering :

Nouvelles conclusions déposées par l'avocat des époux Haering

- Affaire Mme Joëlle Keller :

infraction au code de l'urbanisme : jugement correctionnel du 15 mars 2006 :

la démolition de l'extension du chalet et de l'abri à chevaux a été ordonnée et exécutée

M. le Maire adresse ses remerciements aux conseillers pour le travail fourni tout au long de l'année 2007.

Après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée, M. le Maire clôt la séance à 21h15.